

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR



DATE : 14 août 2017
HEURE : 20 h 00
LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Questions de l'auditoire
 - 3.1.
 - 3.2.
 - 3.3.
4. Correspondances
 - 4.1.
 - 4.2.
 - 4.3.
5. **GREFFE**
 - 5.1. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30
 - 5.2. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 45
 - 5.3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017 à 20 h
 - 5.4. Affaires découlant des procès-verbaux
 - 5.5. Adoption du règlement numéro 1697-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin ❶ de modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de la zone 401 afin d'y autoriser la note 17 intitulée « entreposage » à l'intérieur de la catégorie « D'affaires » du groupe « Services » ainsi que d'y ajouter certaines catégories à l'intérieur des groupes « Industries » et « Transport, Communications » et ❷ de modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de la zone 217 afin d'y autoriser la classe 6834 « École de musique » à l'intérieur de la catégorie « Services éducationnels » du groupe « Institutionnel, public »
 - 5.6. Adoption du règlement numéro 1698-2017 modifiant le règlement sur la qualité de vie numéro 1662-2016, plus particulièrement en remplaçant l'article 5.18
 - 5.7. Adoption du second projet du règlement numéro 1699-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin ❶ d'abroger l'article 18.6 intitulé « Normes relatives aux cimetières » de façon à rendre cette disposition concordante au règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce (règlement numéro 371-04-2017) et ❷ de modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de la zone 223 afin d'y autoriser la classe 7425 « Gymnase et club athlétique » à l'intérieur de la catégorie « Activités récréatives » du groupe « Culturel, Récréatif, Loisirs »
 - 5.8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 1700-2017 modifiant le règlement numéro 1686-2016 et ses amendements, décrétant la tarification pour les activités, biens et services, plus particulièrement pour modifier les articles 3, 19 et 31, le titre du chapitre V, l'annexe A, soit celle pour les services offerts et les activités organisées par le Service des loisirs, le titre de l'annexe D ainsi que l'annexe F
 - 5.9.
 - 5.10.
 - 5.11.

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 6.1. Acceptation des comptes pour la période du 3 juillet 2017 au 13 août 2017
- 6.2. Modification du financement d'une dépense autorisée par la résolution numéro 2017-01-71 concernant l'achat d'immobilisations financées à même le fonds d'amortissement pour le Centre Caztel
- 6.3. Modification du financement des dépenses autorisées par les résolutions numéros 2017-02-148, 2017-02-157, 2017-03-254, 2017-04-323 et 2017-06-483 concernant l'achat d'immobilisations financées à même le fonds de roulement
- 6.4.
- 6.5.
- 6.6.

7. URBANISME

- 7.1. Résolution acceptant ou refusant les dérogations mineures suivantes, soit :
 - 7.1.1. Propriété sise au 268 rang Saint-Étienne Nord
Lot : 2 960 531 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre le morcellement du lot en bordure du rang Saint-Étienne Nord en deux (2) lots selon les normes et dimensions prévues pour un lot desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire, tel qu'exigé à l'article 4.4.4 du règlement de lotissement numéro 1392-2007 puisque ces lots seront desservis au cours de l'année 2017 par les réseaux d'aqueduc et d'égout projetés dans le secteur ouest et en autorisant la localisation d'une remise sans bâtiment principal sur l'un de ces lots, contrairement à ce qui est stipulé à l'article 6.1 du règlement de zonage numéro 1391-2007.
 - 7.1.2. Propriété sise au 267-273 avenue Gilbert
Lot : 2 961 534 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la localisation de la remise construite en 1992 à une distance de 0,7 mètre de la ligne arrière du lot au lieu d'un minimum de 1,0 mètre, tel qu'exigé à l'article 6.3.1b) du règlement de zonage numéro 1391-2007.
 - 7.1.3. Propriété sise sur la rue Sainte-Madeleine
Lot : 3 254 387 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre le morcellement du lot dont la profondeur moyenne sera de 26,78 mètres et 24,50 mètres pour une habitation de type jumelé ou 25,39 mètres pour une habitation de type unifamilial au lieu d'un minimum de 30,0 mètres, tel qu'exigé à l'article 4.4.4a) du règlement de lotissement numéro 1392-2007.
 - 7.1.4. Propriété sise au 1510 3^e avenue du Parc-Industriel
Lot : 6 021 784 du Cadastre du Québec
Dérogations : ❶ Permettre l'aménagement de vingt-deux (22) cases de stationnement en bordure de la façade principale du bâtiment au lieu d'un maximum permis de quinze (15) cases, tel qu'autorisé à l'article 21.3.2 du règlement de zonage numéro 1391-2007, ❷ permettre que le revêtement extérieur sur la façade principale du bâtiment situé dans le parc industriel, secteur Est, soit composé de quatre (4) matériaux plutôt que trois (3) tel que stipulé à l'article 21.7 du règlement de zonage numéro 1391-2007, ❸ permettre que le revêtement extérieur comprenne 7,5% de la surface de la façade en maçonnerie au lieu d'un minimum de 25%, tel qu'exigé à l'article 21.7 du règlement de zonage numéro 1391-2007 et ❹ permettre l'installation d'une enseigne pour chacun des deux (2) occupants sur le mur arrière du bâtiment principal bornant l'autoroute 73 plutôt que sur la façade principale du bâtiment, tel qu'autorisé à l'article 11.3.2.1b) du règlement de zonage numéro 1391-2007.
- 7.2. Résolution autorisant l'abattage d'un arbre dans l'emprise de la voie publique vis-à-vis la propriété sise au 323-327 avenue du collège
- 7.3.
- 7.4.
- 7.5.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1. Ratification de l'embauche de personnel / Centre Caztel (secteur aréna), saison estivale 2017
- 8.2. Centre Caztel / embauche de personnel pour la saison des glaces 2017-2018
 - 8.2.1. Secteur aréna
 - 8.2.2. Secteur bar
 - 8.2.3. Préposés à l'accueil et au vestiaire

- 8.3. Achat de chaises pour la salle du Centre Récréatif
- 8.4. Reconnaissance de l'organisme « *Mouvement Léony Hébert* » en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes
- 8.5. Signatures de l'entente avec *Les Danseurs de Ste-Marie inc.* pour une période de vingt-neuf (29) mois débutant rétroactivement au 1^{er} août 2017 et se terminant le 31 décembre 2019
- 8.6. Adoption de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes* révisée en août 2017
- 8.7. Adoption de la mise à jour de la *Politique d'embauche et de rémunération* du personnel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire / ajout du *volet animation et soutien aux activités et événements*
- 8.8. Don du lance-balles à l'Association de baseball Beauce-Nord
- 8.9. Autorisation du dépôt d'une offre de stage en loisir, culture et tourisme pour l'année 2018
- 8.10. Signatures de l'entente avec *le Club de Badminton Les Méchants Moineaux* pour une période d'un an débutant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2018
- 8.11. Adoption / Code de vie du Centre Castel
- 8.12. Désignation officielle du parc communément appelé Parc du Réservoir
- 8.13.
- 8.14.
- 8.15.

9. INGÉNIERIE

- 9.1. Signatures d'un contrat de travail pour la lecture des compteurs d'eau des établissements d'entreprise sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie pour la période du 23 août 2017 au 22 août 2018
- 9.2. Travaux de réfection et d'élargissement du rang Saint-Gabriel Sud / autorisation et ratification du coût excédentaire de la directive de changement #2 (modification de la résolution numéro 2017-07-519)
- 9.3. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égout domestique
- 9.4. Bassin de sédimentation – ruisseau du Marais / demande de certificat d'autorisation (article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 9.5. Travaux de construction et de réfection des services municipaux du secteur ouest / autorisation et ratification du coût excédentaire des directives de changement #1 et #2
- 9.6.
- 9.7.
- 9.8.

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1. Acceptation des soumissions pour la préparation, la fourniture et la pose de revêtement bitumineux des stationnements de l'immeuble sis au 640 route Cameron à Sainte-Marie
- 10.2. Ratification de la prolongation de la période d'embauche d'un salarié temporaire au Service des travaux publics
- 10.3.
- 10.4.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1. Embauche des brigadiers scolaires pour l'année scolaire 2017-2018
- 11.2.
- 11.3.
- 11.4.

12. DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. Aide financière

12.1.1. Jeunes Espoirs Boxe Aly inc.

12.1.2. Festival sportif de Sainte-Marie inc. (remboursement des frais de location pour les installations du Centre Caztel)

12.1.3.

12.2. Cession de l'immeuble communément appelé « Local Astrolabe » (lot 2 960 672 du Cadastre du Québec) à la *Maison des Jeunes L'Utopie*

12.3.

12.4.

12.5.

13. Questions de l'auditoire

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

/CF